

COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS ET DE BASKET/RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

L'ouverture des plis de l'appel d'offres restreint concernant la couverture du terrain de tennis et de basket a été déclaré infructueux.

Le Conseil Municipal charge la Commission d'ouverture des plis de l'appel d'offres ainsi que l'architecte réalisateur de l'opération, de négocier, par marchés de gré à gré, en priorité avec les entreprises les moins disantes.